



« Pour y voir plus clair »

Informations utiles

## Les aides techniques et financières

→ Vous avez besoin d'être guidé ? Demandez conseil au CLIC ou au CCAS le plus proche de chez vous.

Aide possible	En un mot	Exemple d'utilisation	À qui m'adresser ?
<b>Aide personnalisée pour l'autonomie</b>	L'APA couvre les dépenses des personnes de plus de 60 ans ayant besoin d'aide au quotidien	Pour achat de matériel, aide à domicile, accueil de jour, ou pour rémunérer l'aidant...	Service personnes âgées du Conseil Général
<b>Aide sociale</b>	Finance l'aide nécessaire si les revenus de la personne et de ses proches ne suffisent pas. Cette aide est récupérée sur succession	Aide-ménagère à domicile, portage de repas à domicile, foyers-restaurants municipaux, séjour en établissement.	CCAS
<b>Allocation de solidarité aux personnes âgées</b>	Pour les personnes ayant de faibles revenus, en vue de leur assurer le niveau minimum de ressources.	Toute dépense nécessaire	Caisse de retraite
<b>Aides au logement</b>	Aide à payer un loyer	Loyer du logement, maison de retraite	Caisse d'allocation familiale
<b>Divers</b>	Les caisses de retraites, retraite complémentaire, mutuelles et la CNAV proposent des aides pour les personnes âgées	Conseils techniques et informations ; Places réservées en hébergement spécialisé ; Aide financière au répit.	Service d'action sociale de l'organisme (parfois service personnes âgées)
<b>Divers</b>	Les communes, départements et régions proposent parfois des aides techniques et financières variées.	Conseils, portages de repas / médicaments ; Garde à domicile ; foyers restaurants ; Service municipal d'aide à domicile ; Aide pour s'équiper en téléassistance.	CCAS de la commune Service personnes âgées ou autonomie de votre département ou de votre région
<b>Adaptation du cadre de travail à mes besoins</b>	Certaines entreprises sont sensibilisées aux besoins des aidants	À discuter avec l'entreprise en fonction des possibilités et de vos besoins	RH de votre entreprise
<b>Congés</b>	Congé de soutien familial, OU Congé de solidarité familiale	Du temps pour rester près de son proche sans travailler	Médecin traitant, ET RH de votre entreprise
<b>Crédit d'impôt</b>	Pour les aidants de personnes âgées et les personnes qui recourent aux services à la personne	Services à la personne, ascendant à charge, aide aux personnes...	Impôts-service au 0810 467 687 (appel local)